

Vendredi le 21 juin 2024

Le Comité parlementaire permanent de la justice et des droits de la personne  
Chambre des communes  
131, rue Queen  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

À l'attention de : M. Jean-François Lafleur, greffier du Comité

Monsieur le greffier,

**Objet :** Comité parlementaire permanent de la justice et des droits de la personne  
L'islamophobie et les mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour  
répondre aux craintes légitimes exprimées par la communauté musulmane du Canada

Comme vous le savez, j'ai déjà témoigné devant le Comité permanent lorsqu'il étudiait l'antisémitisme. Même si j'ai comparu officiellement en tant qu'individu, j'ai également indiqué que j'étais l'un des fondateurs, avec l'honorable Harry LaForme, d'une grande coalition. Harry LaForme, d'une vaste coalition de groupes, d'organisations, d'associations et d'individus : l'Alliance Combatting Campus Antisemitism (ALCCA) (Alliance contre l'antisémitisme sur les campus au Canada). Le comité a reçu plus de 30 mémoires de membres de l'ALCCA. Je m'attends à ce que le comité reçoive également des mémoires de membres de l'ALCCA pour cette phase du travail du comité.

Outre ma participation à l'ALCCA, j'ai été l'un des fondateurs d'une initiative nationale de dialogue respectueux de la part de la communauté juridique du Canada. Cette initiative a été inspirée par une déclaration commune de l'Association des étudiants musulmans en droit et de l'Association des étudiants juifs en droit de l'Université d'Ottawa. Le Comité a déjà reçu un mémoire des trois étudiants qui ont mené cette initiative.

Veuillez considérer cette lettre comme ma soumission personnelle au Comité dans le cadre de son travail sur l'islamophobie. Je demande au Comité d'examiner ma proposition conjointement avec le mémoire précédemment déposé par Janice LaForme, qui décrit en détail l'initiative nationale pour un dialogue respectueux, et avec le mémoire du professeur Randal Schnoor. Le professeur Schnoor a décrit une initiative en cours, « Bridging the Gap » (combler le fossé), qui offre un espace sûr à l'Université York pour les étudiants et anciens étudiants juifs israéliens et arabes palestiniens (et d'autres personnes) afin de discuter des questions litigieuses qui prévalent actuellement. J'ai déjà fait référence au mémoire déposé par les trois étudiants en droit de l'Université d'Ottawa.

Dans mon témoignage précédent, j'ai décrit l'importance d'un dialogue respectueux comme un moyen essentiel de lutter contre l'antisémitisme sur les campus. Il en va de même pour l'islamophobie sur les campus.

Il y a de nombreuses années, j'ai participé à un dialogue fructueux entre musulmans et juifs qui a permis de combler le fossé entre les deux communautés et de favoriser une meilleure

compréhension. Toutefois, ce dialogue n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui. Il doit avoir lieu dans les établissements d'enseignement, au sein des gouvernements et des organismes, des associations professionnelles, des communautés religieuses, commerciales et artistiques et entre ceux-ci, et doit faire participer divers individus, y compris ceux qui s'identifient de manière croisée.

Sur ce point, il n'y a aucune raison de faire la différence entre les propositions que j'ai faites lorsque le Comité étudiait l'antisémitisme et celles qu'il fait aujourd'hui lorsqu'il étudie l'islamophobie. Mes recommandations antérieures sur le dialogue respectueux s'appliquent également. Ce comité devrait approuver les dialogues respectueux que j'ai décrits, recommander que les gouvernements à tous les ordres fournissent ou promeuvent un soutien financier pour de tels dialogues et inciter d'autres personnes à établir des dialogues respectueux par le biais d'occasions de financement ou de subventions directement liées ou conditionnées à l'établissement de tels dialogues.

Le Dialogue national respectueux ne prend pas position sur les questions litigieuses au Moyen-Orient. Ses nombreux signataires, pour la plupart des membres de la communauté juridique du Canada, rejettent toute forme de haine, y compris l'antisémitisme et l'islamophobie. Je suis sioniste. Je crois également à l'autodétermination palestinienne par le biais d'une solution à deux États. Je suis prêt à dialoguer (et je l'ai fait) avec quiconque, à l'exception de ceux qui diabolisent (ou pire) tous les sionistes sans distinction ou qui cherchent à éliminer l'État d'Israël en tant que patrie juive.

À mon avis, il existe plusieurs obstacles à un dialogue respectueux que ce comité peut aborder. Le premier concerne la diabolisation et la délégitimation de l'État d'Israël. Le Canada est l'un des nombreux pays à avoir adopté la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH), après des années d'étude et de réflexion. Cette définition **exclut** spécifiquement les critiques à l'égard d'Israël, comme celles qui sont formulées à l'égard de n'importe quel autre pays. Une telle critique d'Israël, de son gouvernement, de ses actions, de ses politiques et de certains de ses citoyens n'est pas antisémite. En effet, certaines des critiques les plus sévères à l'égard du gouvernement israélien et de sa conduite émanent d'Israéliens, de médias israéliens, d'organisations de défense des droits de la personne et de Juifs de la diaspora.

Il est temps que les partisans de l'anti-Israël cessent de prétendre que la définition empêche toute critique d'Israël. Les critiques à l'encontre d'Israël n'ont pas manqué sur la scène mondiale, y compris dans tous les pays qui ont adopté la définition de l'AIMH. Je reconnais également que les défenseurs d'Israël ne devraient pas qualifier la critique d'Israël d'antisémite à moins qu'elle ne soit qualitativement différente des types de critiques formulées à l'encontre d'autres pays. Je demande au Comité de réaffirmer l'importance de la définition de l'AIMH pour déterminer comment un dialogue respectueux peut avoir lieu. En termes simples, si l'on affirme que tous les Canadiens qui soutiennent le droit à l'existence d'Israël sont racistes ou cherchent à éradiquer l'État d'Israël, il est impossible d'engager un dialogue respectueux. Si l'on affirme que tous les Canadiens qui critiquent Israël sont antisémites, il est également impossible d'engager un dialogue respectueux.

Le deuxième obstacle est lié au premier. Personne que je connaisse, juif ou non juif, ne justifie ou n'excuse la discrimination à l'encontre des Palestiniens parce qu'ils s'identifient comme Palestiniens. Il ne devrait y avoir aucune tolérance, par exemple, pour qualifier quelqu'un de terroriste simplement parce qu'il s'identifie comme Palestinien. Mais certains ont cherché à introduire le racisme anti-palestinien (RAP) dans les stratégies de lutte contre le racisme afin de diaboliser et de délégitimer les sionistes et les juifs. Ils cherchent souvent à définir le RAP de manière à considérer effectivement comme raciste toute remise en cause des récits palestiniens sur la création de l'État d'Israël ou sur les conflits qui ont suivi. Il est ironique de constater que certaines des personnes qui prétendent que les opinions politiques pro-palestiniennes sont réprimées cherchent à introduire le RAP pour réprimer l'expression pro-israélienne/sioniste.

Il a fallu une décennie d'études, d'expertise et de consultations internationales pour élaborer la définition de l'antisémitisme de l'AIMH. Certains demandent maintenant à ce comité, qui a pour mandat d'examiner l'antisémitisme et l'islamophobie, de se prononcer sur le RAP. Ce n'est pas le mandat du Comité. Il ne s'agit pas simplement d'une objection technique, notamment parce que les partisans du RAP suggèrent que le RAP est nécessaire, en plus de l'attention à accorder à l'islamophobie et à la haine anti-arabe. Dans le même temps, ils ne suggèrent pas que la haine anti-israélienne soit traitée dans le cadre d'une stratégie de lutte contre le racisme. Le Comité est mal placé pour évaluer, en particulier en l'absence de données fiables sur le RAP, les conséquences involontaires (bien que voulues par certains) qui découleraient de l'adoption de certaines des propositions faites par ceux qui plaident en faveur de la reconnaissance du RAP.

Raihaana Adira, étudiante musulmane à McGill, a été victime d'islamophobie et a été témoin d'antisémitisme. Elle a été traitée d'antisémite et de nazi-sioniste. Ayant subi des discriminations en tant que musulmane, elle a beaucoup d'empathie pour ce que vivent tant de collègues juifs. Elle a vu de ses propres yeux en Israël des juifs et des musulmans vivre côte à côte dans la paix. Son activisme dans la lutte contre l'antisémitisme lui a valu un ostracisme important de la part de ses communautés musulmanes, que ce soit sur le plan religieux, universitaire ou social.

Le message qu'elle adresse à ce comité, et qui est consigné dans son mémoire personnel, est un message qui nous concerne tous. Elle déclare que « personne ne doit être isolé par une communauté pour s'être exprimé en faveur d'une autre. Tant que cette situation perdurera, la haine qui sévit dans notre pays se poursuivra ». Je la félicite, ainsi que tant d'autres étudiants qui s'engagent en faveur d'un dialogue respectueux. Ce comité doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir et protéger ces étudiants.

Merci de l'attention portée à ces questions importantes.

Cordialement,

*Mark Sandler, LL.B, LL.D (honoris causa)*